

Déclaration CGT

CHSCT du 4 octobre 2022

Monsieur le Directeur Général,

Précarité, absentéisme, départ massif du personnel, souffrance du personnel, dette sociale...
La Direction persiste et signe dans sa politique de casse et de dégradation!

Les déclarations du Directeur Général sur l'amélioration des conditions de travail, son combat pour le statut et la défense du service public ne convainquent personne. La réalité est celle contenue dans les divers extraits suivants tirés du rapport social 2021.

Effectifs :

Mr Le Directeur Général, vous avez déclaré 306 puis 300 ETP en 2 ans (APM News) qui ont été recrutés alors que nous trouvons sur le rapport social 197 postes en ETP et 93 effectifs physiques. **Le syndicat CGT se demande toujours où sont les 300 postes, annoncés par la Direction.** Dans le Bilan Social, comme les agents dans les services, nous avons beau chercher, nous ne les trouvons pas...

Précarité :

Le nombre d'agents précaires augmente chaque année... 2019 : 10,22%, 2020 : 11,24%, mais explose en 2021 : 13,23% soit + 17,71% d'emplois précaires par rapport à 2020...
Entre 2019 et 2021, la précarité a augmenté de plus de 33% (2019 : 616,3 ETP / 2021 : 838,3 ETP).
La CGT demande la stagiairisation de TOUS les contractuels toutes catégories ! Ils sont indispensables au fonctionnement du CHU.

Absentéisme :

En 2020 : 10.44% soit 631 postes. En 2021 : 11.22% soit 700 postes.

Mouvements de personnel : les nombreux mouvements de personnel sont, pour beaucoup, issus de la dégradation des conditions de travail et le refus de travailler en insécurité ou dans des conditions de prises en charge qui nous font faire de la maltraitance institutionnelle.
Mutations +12.90 %, démissions +47.37 %, disponibilités +9.20 % entre 2020 et 2021...Au total 1100 agents ont quitté le CHU, ces chiffres en forte augmentation, démontrent la perte de sens au travail (signe de la souffrance du personnel).

Les départs massifs d'IDE ne sont certainement pas dus au hasard...

- En 2020 sur 230 IDE recrutés il reste 138.
- En 2021 sur 235 IDE recrutés il reste 162.
- Entre 2018 et 2021 sur 780 IDE recrutés il en reste 470, soit **39.74 % des IDE qui ont quittés le CHU depuis 2018 !**

La Direction Générale parle de crise des vocations...Elle n'assume pas sa politique, ses choix.
Conséquences : des lits fermés faute de personnel, qualité des soins et conditions d'exercices dégradées...Ça suffit !

Les changements de plannings intempestifs, le non-respect des cycles de travail, des rappels sur repos, les règles illégales sur les congés, les week-ends à rendre et la déréglementation permanente du statut bouleversent la vie privée de tous les agents soignants et non-soignants,

Les heures supplémentaires faites par les IDE et AS montrent également le manque de personnel

- **Les Heures supplémentaires rémunérées :** Personnel non-médical soit :
155 717h en 2021 contre 100 356h en 2020 soit : **96,89 postes.**
- Les Heures supplémentaires IDE : 72 712h en 2021 contre 45 900h en 2020 soit : **45,24 postes.**

- Les Heures supplémentaires AS : 34 277h en 2021 contre 24 661h en 2020 soit : **21,32 postes.**
- Les Heures HUBLOT IDE : 8 050h en 2021 contre 5 801h en 2020 soit : **5 postes.**
- Les Heures HUBLOT AS : 9 378h en 2021 contre 7 857h en 2020 soit : **5,83 postes.**

Les **conditions de travail se dégradent et s'aggravent chaque année**. La non reconnaissance financière (le Ségur) qui contribue et accentue la fuite des personnels, toutes catégories confondues.

Les personnels qui travaillent de plus en plus en procédures dégradées, créant l'épuisement professionnel qui génère l'absentéisme et se traduit également par des départs massifs, sont la raisons des fermetures de lits.

Il n'y a plus d'attractivités, il y a de + en + de contractuels + 33% en 2 ans, donc + de précarité. La loi de 1986 sur le principe de l'occupation des emplois permanents par des titulaires n'est pas respectée.

Le sous-effectif structurel dénoncé depuis des années pour calculer les effectifs, avec **des coefficients** qui ne prennent pas en compte l'absentéisme, les formations, les règles de remplacement et la non-anticipation des arrêts pour maternité contrairement à vos déclarations en mars dernier, ont raison de la santé de nombreux professionnels.

L'épuisement des personnels, la dégradation des conditions d'exercices, les fermetures de lits, la qualité empêchée ont un impact inacceptable sur les agents et les usagers.

La politique de la Direction générale va à l'encontre de la mission de l'Hôpital public de moyens adaptés aux besoins de l'accès aux soins de la population

La **CGT** du CHU **va voter contre** ce Rapport Social Unique.

Il est le reflet du manque de moyens humains au CHU, de la détérioration des conditions de travail, de la souffrance des personnels, de la dégradation de la prise en charge digne des patients et de la non-attractivité de nos métiers.

La CGT souhaite également dénoncer les conditions de travail des agents de la DRH qui à la moindre modification ou évolution réglementaire n'ont pas les outils nécessaires pour pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

Des requêtes ou des saisies sont faites manuellement pour pouvoir être mise en place tellement les outils informatiques sont inefficaces. La non prise en compte du temps nécessaire à la gestion des dossiers qui augmentent, comme ceux de l'absentéisme ou des mouvements de personnel, se font à effectif constant. Un mépris de plus de la Direction.

La CGT revendique :

- **L'augmentation de TOUS les effectifs** : pour répondre aux besoins de tous les services, soignants ou non-soignants, pour le respect des conditions de travail, une prise en charge respectant les conditions d'exercice et digne pour les patients !
- **La stagiairisation de TOUS les contractuels**, ils sont essentiels au fonctionnement du CHU !
- **Le financement de TOUTES les demandes d'études promotionnelles des agents du CHU** qui souhaitent évoluer, pour répondre aux besoins nécessaires.
- **Le remplacement de TOUS les arrêts 1 pour 1** pour lutter contre l'épuisement professionnel !
- **Le respect de la réglementation pour les congés** : la **CGT** est contre les week-ends à rendre et les règles hors statut (1/3 – 2/3) !